

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TEXTEAS 172

## ARRÊTÉ

relatif à la modification de la  
dénomination d'un chemin sur le  
territoire de la commune de Veyrier.  
(limitrophe avec la Ville de  
Carouge)

du 19 décembre 1984

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier du 19 octobre 1984;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la  
numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- Chemin Henri-BAUMGARTNER

no 59677

au tronçon de l'actuel chemin Vert, compris entre la route de Troinex et  
la route de Drize.

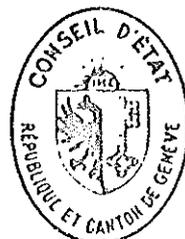
Les arrêtés du 27 juin 1979 et du 25 novembre 1981, relatifs à la  
dénomination des artères des communes de Veyrier respectivement Carouge,  
sont modifiés en conséquence.

Ce nom est donné en hommage à Henri BAUMGARTNER, décédé en 1953, à qui  
l'on doit, notamment, l'urbanisation du plateau de Pinchat.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er février 1985.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*D. Haenni*